fluence de l'électricité atmosphérique sur le système nerveux (1868, in-18); *Art de vivre longtemps en bonne santé* (1868, in-18); *Photographie mentale des esprits dévoilée* (1869, in-8°); *Moyen de se préserver et de se guérir de la petite vérole* (1870, in-8°); *Hygiène et médecine préservative et curative des maladies épidémiques* (1873, in-12); *Indicateur des eaux minérales et des bains de mer les plus efficaces de France pour le maintien et le rétablissement de la santé* (1873, in-12); les *Sages et les fous* (1875, in-8°); *Traité pratique de médecine naturelle* (1875, in-12); *Nice en poche* (1877, in-8°), etc.

* **ROUGNAT**, village de France (Creuse), cant. d'Auzance, arrond. et à 32 kilom. d'Aubusson; pop. aggl., 227 hab. — pop. tot., 2,098 hab.

* **ROUHER** (Eugène), un des principaux ministres du second Empire. — Après le vote de la constitution du 25 février 1875, qui portait un si rude coup au parti qu'il dirigeait, M. Rouher appuya la politique de M. Buffet. Ce ministre de la République continuait la tradition du gouvernement de combat et n'hésitait point à manifester, même à la tribune, ses sympathies pour le despotisme impérial et pour les bonapartistes, qui, disait-il, formaient l'avant-garde du parti conservateur. Fort de l'appui du président du conseil, voyant l'administration peuplée de ses partisans, M. Rouher revint bientôt de ses alarmes et prépara activement la campagne électorale qui devait suivre la dissolution, devenue imminente, de l'Assemblée nationale. Le 14 juillet 1875, il prononça un long discours au sujet de l'enquête sur les agissements bonapartistes et de la validation de l'élection Bourgoing. Au mois d'octobre suivant, il se rendit en Corse et prononça, à la villa Baciocchi, un discours dans lequel il déclara la guerre à la constitution républicaine et parla des responsabilités encourues par le maréchal de Mac-Mahon pendant la campagne de Sedan. Dans une circulaire qu'il adressa en décembre 1875 aux électeurs sénatoriaux de la Corse pour leur désigner deux candidats au Sénat, il disait: « Nous sommes certains que les luttes électorales qui vont s'ouvrir assureront le triomphe de nos principes et de nos suprêmes espérances. » Aux élections du 20 février 1876, M. Rouher posa sa candidature dans trois circonscriptions, à Riom, à Bastia et à Ajaccio. Dans sa circulaire aux électeurs de Riom, il disait: « Je revendique, comme le plus grand honneur qui puisse s'attacher à moi, ma fidélité à cette famille impériale que vous receviez et acclamiez avec enthousiasme, il y a quelques années; la mémoire de l'empereur, de ce martyr de la calomnie, m'est chère; nul n'ignore mon dévouement au prince impérial, à ce prince qui est à la hauteur des destinées que peut lui réserver la volonté de la France... Le suffrage universel, l'appel au peuple sont désormais, dans cette société démocratique, les seules bases sur lesquelles puisse reposer un gouvernement stable, fort et respecté. Les uns pensent que le peuple consulté confirmerait la République. J'ai, pour moi, la confiance absolue qu'il rétablirait l'Empire. » Il fut élu député à Riom le 20 février, par 10,595 voix, contre M. Allary, républicain, et M. de Chabrol, monarchiste. Le même jour, il l'emporta également à Bastia. A Ajaccio, il avait pour compétiteur le prince Jérôme Bonaparte. Pour faire échouer ce dernier, l'ex-prince impérial avait adressé aux électeurs d'Ajaccio une lettre dans laquelle il leur recommandait chaleureusement M. Rouher, « qui n'avait jamais failli ni au devoir ni à l'honneur. » Malgré cette lettre, aucun des candidats n'eut la majorité au premier tour de scrutin, et ce fut seulement au scrutin de ballottage du 5 mars que M. Rouher fut élu. Invalidé pour son élection d'Ajaccio, il opta pour Riom. Le résultat général des élections lui avait causé une vive déception. Le pays, au lieu d'envoyer à la Chambre des députés une majorité bonapartiste, avait nommé une formidable majorité républicaine. Le parti dit de l'Appel au peuple ne se trouvait représenté que par environ 70 membres, dont il prit la direction. Mais cette direction ne fut pas acceptée sans conteste par les ardents du parti, qui reprochaient à l'ancien vice-empereur de manquer de vigueur et de résolution. Pendant que ces derniers manifestaient leur opposition en troublant toutes les discussions sérieuses par des interruptions incessantes et par un vacarme systématique, dans le vain espoir de discréditer le régime parlementaire, M. Rouher n'intervenait que rarement dans les discussions de la Chambre et pour parler sur des questions d'affaires. Au commencement de 1877, il fit un voyage à Rome, où se trouvait le fils de Napoléon III, rendit une visite à Pie IX, puis il revint prendre son siége à la Chambre. Le 4 mai 1877, il vota contre l'ordre du jour adopté par les gauches contre les menées cléricales, de même qu'il avait voté en faveur du maintien des jurys mixtes. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon congédia brusquement le ministère Jules Simon pour appeler aux affaires le cabinet de Broglie-Fourtou, chargé de faire la guerre aux républicains (17 mai 1877), M. Rouher et ses amis s'empressèrent d'adhérer à une politique qui jetait la perturbation dans le pays et dont ils espéraient profiter seuls. M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, tout dévoué aux bonapartistes, fit à ces derniers la part du lion dans la transformation à peu près complète du personnel administratif. Après la dissolution de la Chambre des députés, M. Rouher se rendit à Chiselhurst, afin de s'entendre sur la politique à suivre avec le jeune fils de Napoléon III. Il en revint avec de pleins pouvoirs et l'autorisation de régler à son gré l'action du parti en vue des élections prochaines. Il fit de l'*Ordre* l'organe officiel et seul autorisé du bonapartisme, et, comme directeur du comité de l'Appel au peuple, qui comptait parmi ses membres le duc de Padoue et M. Jolibois, il se chargea de dresser la liste des candidats bonapartistes que le ministère de Broglie-Fourtou dut patronner comme candidats officiels. Naturellement il exigea que les candidats de son choix fussent en majorité, ce qui irrita vivement les monarchistes et provoqua des protestations de la part des journaux légitimistes et orléanistes, qui voyaient la monarchie sacrifiée à l'Empire. En même temps, ses allures dictatoriales dans son propre parti indisposèrent contre lui le groupe à la tête duquel se trouvait M. Paul de Cassagnac. Ce dernier attaqua, dans le *Pays*, l'ex-vice-empereur avec sa fougue ordinaire. M. Rouher répliqua: « Il ne me déplaît point d'être attaqué, même calomnié, par le rédacteur en chef du *Pays*. S'il y trouve l'avantage de se mieux dégager et de se mettre plus en relief, j'acquiers un avantage non moins précieux: le droit de constater publiquement que j'ai toujours blâmé une politique dont les excès et les emportements ont été trop souvent inspirés par le sentiment d'une personnalité qui s'illusionne. » A ces paroles pleines de dédain, M. Paul de Cassagnac répondit en traitant le comité dirigé par M. Rouher de « comité postiche » et en rappelant qu'au moment où l'Empire s'était effondré M. Rouher s'était prudemment dérobé, sans se préoccuper aucunement de l'impératrice et de son fils. Pour mettre un terme à une querelle qui égayait fort le public, M. Rouher ne répondit point; il se borna à faire publier par l'*Ordre* un grand article dans lequel sa conduite était l'objet d'une complète apologie. Au moment où s'ouvrit la période électorale, il avait obtenu du cabinet de Broglie-Fourtou que, sur 500 candidats officiels, 270 bonapartistes fussent présentés au pays comme les candidats du maréchal, ce qui, en cas de succès, assurait à l'Empire la majorité dans la Chambre des députés. Le 27 septembre, il adressa aux électeurs de Riom une circulaire-manifeste qui vint compléter le manifeste que le maréchal de Mac-Mahon venait d'adresser au pays, en indiquant comme objet principal des élections du 14 octobre le renversement prochain de la République. Malgré une pression inouïe de la part de l'administration, malgré le langage menaçant du chef du pouvoir, les élections du 14 octobre 1877 furent l'éclatante condamnation de l'entreprise du 16 mai et des partis de la réaction qui se précipitaient à la curée pour s'emparer des dépouilles de la République. La République sortit triomphante de cette épreuve décisive. M. Rouher, qui déjà parlait en maître, fut atteint plus que personne par le verdict du pays condamnant également les bonapartistes et les royalistes. Au milieu du désarroi général des coalisés, il ne songea plus qu'à s'effacer, qu'à se dégager des responsabilités de la crise que le pays venait de traverser. Lorsque tout fut remis dans l'ordre par l'arrivée au pouvoir du ministère républicain Dufaure-Marcère (14 décembre 1877), il rentra dans l'opposition. Depuis lors, il a pris la parole sur l'amnistie des délits de presse, sur le rachat d'un certain nombre de chemins de fer, etc.; mais il n'est plus que l'ombre de lui-même. Sans action sur la Chambre, sans action sur le pays, il voit s'amoindrir incessamment l'influence prépondérante qu'il exerçait sur son propre parti.

* **ROUILLAC**, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-O. d'Angoulême; pop. aggl., 920 hab. — pop. tot., 2,198 hab.

* **ROUILLÉ**, village de France (Vienne), cant. de Lusignan, arrond. et à 32 kilom. de Poitiers; pop. aggl., 373 hab. — pop. tot., 2,631 hab.

* **ROUJAN**, bourg de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Béziers; pop. aggl., 1,875 hab. — pop. tot., 2,011 hab.

* **ROULAND** (Gustave), magistrat et homme politique français. — Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il posa sa candidature dans la Seine-Inférieure, et il fut soutenu par l'Union conservatrice et par les bonapartistes. Dans sa profession de foi, il disait: « Tout en gardant au fond de mon cœur un reconnaissant et respectueux souvenir pour le passé, pour ceux que j'ai servis et dont je n'ai reçu que des bienfaits, j'entends user de ma liberté et remplir mon devoir de bon citoyen, suivant les vœux et les besoins de notre patrie... Je promets mon concours le plus franc, le plus entier au gouvernement que nous sommes si heureux d'opposer aux invasions socialistes et radicales... Pendant cinq ans, nous devons faire l'essai loyal du régime nouveau; attendons donc pour le juger que cet essai soit accompli. Quant à présent, défendons courageusement l'ordre, la vraie liberté, le travail, la paix publique et tout ce que la société respecte et protége. » Elu sénateur le dernier sur quatre par 495 voix, il alla siéger à droite et vota constamment avec la coalition monarchique et bonapartiste. Lorsque, le 16 mai 1877, le maréchal de Mac-Mahon voulut recommencer le gouvernement de combat, M. Rouland donna son appui à cette politique qui troubla si profondément le pays, et il vota, le 22 juin, la dissolution de la Chambre des députés. Après la réélection d'une grande majorité républicaine, il se joignit au parti de la résistance et vota l'ordre du jour proposé par M. de Kerdrel contre le vote par la Chambre d'une commission parlementaire. Sous le ministère républicain Dufaure-Marcère, M. Rouland a continué, à sa manière, « à faire l'essai loyal du régime nouveau, » en le combattant par ses votes en toute occasion.

* **ROULANS-L'ÉGLISE**, village de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Baume-les-Dames; pop. aggl., 277 hab. — pop. tot., 435 hab.

* **ROULETTE** s. f. — Bureau d'octroi, qui consistait en une baraque en planches montée sur des roues, et qu'on pouvait transporter d'un lieu à un autre.

* **ROULEZ** (Joseph-Emmanuel-Ghislain), archéologue belge. — Il est mort en mars 1878.

* **ROULLEAUX-DUGAGE** (Charles-Henri), homme politique français. — Il est mort le 21 novembre 1870.

* **ROULURE** s. f. — Manière de réunir entre elles deux plaques métalliques.

ROUMANCHE s. m. (rou-man-che). Dialecte roman, parlé chez les Grisons.

* **ROUMANIE** (PRINCIPAUTÉ DE). — Le ministère conservateur Catargi, qui avait pris le pouvoir en 1871, à la chute du cabinet Ghika, a lui-même succombé en avril 1876, pour céder la place à un cabinet pris dans les rangs de conservateurs moins accentués. Il avait joué sa dernière carte dans les élections sénatoriales des 7, 9 et 11 avril, qui lui furent en somme défavorables. Un vote contraire du Sénat, relatif à un emprunt proposé par le gouvernement, accepté par la Chambre et que la Chambre haute refusa, lui porta le dernier coup. Déjà trois de ses membres, dont M. Boeresco, ministre des affaires étrangères, avaient affaibli ce cabinet en se retirant pour former entre les deux partis hostiles une sorte de tiers-parti, appelé opposition constitutionnelle, qui, en s'alliant dans le Sénat aux nationaux-libéraux, mettait fatalement le ministère en échec. Le prince confia à M. Charles Vernesco, l'un des membres les plus marquants du parti national libéral, la mission de former un cabinet; mais des questions de personnes, et par-dessus tout l'obligation de dissoudre le Sénat, mirent obstacle à toute négociation. Ce fut le ministre de la guerre du cabinet Catargi, M. Floresco, qui devint président du conseil, avec le portefeuille de l'intérieur par intérim; M. Tell entra aux finances, MM. Oresco, Vioreano et Cornea à l'instruction publique, à la justice et aux affaires étrangères. Ce nouveau cabinet ne pouvait vivre qu'à condition d'obtenir au Sénat l'appui du groupe Boeresco-Ghika sur la question de l'emprunt, et ce groupe le lui refusait énergiquement; il succomba et fit place à un ministère ainsi composé: finances, M. J. Bratiano; affaires étrangères, M. Cogolniceano; instruction publique, M. Vernesco; travaux publics et présidence du conseil, M. Manolachi-Costachi (9 mai 1876). Trois mois plus tard, en août, le cabinet se disloquait à propos d'une demande de mise en accusation du ministère Catargi, à la Chambre des députés, que ne pouvait laisser passer M. Costachi, précédemment membre de ce ministère. La présidence du conseil passa à M. J. Bratiano, le chef du parti national-libéral, et M. Vernesco resta seul avec lui du précédent cabinet; MM. Jonesco, Déméter-Stourdza et Statesen obtinrent les portefeuilles des affaires étrangères, de l'agriculture et de la justice; celui de la guerre échut à M. Staniceano.

Pendant tous ces remaniements ministériels, la crise extérieure s'aggravait; la Serbie et le Monténégro étaient écrasés par la Turquie, la Russie accentuait ses prétentions menaçantes. La Roumanie, tout en proclamant sa neutralité, profita de l'occasion pour revendiquer les droits qu'elle n'avait cessé de réclamer de la Porte. Une question diplomatique était depuis quelque temps pendante entre le cabinet roumain et le cabinet de Constantinople, sur la formule de sujets ottomans appliquée aux Roumains dans tous les actes officiels de la chancellerie turque, et le refus de cette dernière d'admettre comme légaux les actes où se trouvaient les termes employés par la chancellerie de Bucharest: sujets roumains. La Turquie finit par céder, en déclarant dédaigneusement qu'elle admettrait à l'avenir la qualification de sujets roumains, quoiqu'elle n'eût pour elle, disait-elle, aucune signification. La Roumanie, accentuant ses prétentions, exigea: 1° la reconnaissance de l'Etat roumain et de son nom historique, point sur lequel la Turquie cédait de si mauvaise grâce; 2° admission du représentant de la Roumanie dans le corps diplomatique; 3° régularisation de la position des sujets roumains établis en Turquie, à l'instar des autres sujets étrangers, et reconnaissance de la juridiction des agents roumains sur leurs nationaux; 4° inviolabilité du territoire roumain et délimitation des îles du Danube; 5° conclusion avec la Turquie de conventions de commerce, d'extradition, de poste et de télégraphie; 6° reconnaissance du passe-port roumain et abstention des consuls turcs dans les affaires concernant les Roumains à l'étranger; 7° fixation définitive des lignes frontières sur le bas Danube. C'était l'indépendance que réclamait la Roumanie, sauf sur un point, il est vrai, capital, le tribut annuel qu'elle s'engageait à continuer de payer, et, pour le bien faire voir, elle accompagnait précisément sa demande du payement des termes échus. Sauf l'argent et l'article 1er, la Turquie rejeta tout. Cependant, la Roumanie maintint sa neutralité, du moins en apparence; elle se contenta de concentrer, sous prétexte de manœuvres militaires, la meilleure partie de son armée active, de veiller à l'approvisionnement en munitions et en vivres, et se tint prête à tout événement. A la fin de novembre, l'armée, campée sur les bords du Danube, faisait un mouvement pour se rapprocher de la frontière russe, tout en couvrant Bucharest, et se portait sur la rive gauche, comme pour parer au cas où les Turcs essayeraient de franchir le fleuve; mais la Turquie, un peu inquiétée de ces préparatifs, déclara qu'elle ne songeait nullement à violer la neutralité de la Roumanie. Peu de temps après, en janvier 1877, la charte constitutionnelle octroyée à ses sujets par le nouveau sultan consacrait le rejet de toutes les propositions de la Roumanie, en maintenant ou en aggravant les conditions de vassalité des principautés. Le ministre des affaires étrangères, M. Jonesco, protesta par une note rendue publique et fit voir que, sur bien des points, la charte s'écartait des conditions définies par le traité de Paris, auquel le sultan n'avait pas le droit de toucher dans un acte de réforme intérieure.

Les divergences de vues se manifestant ainsi de plus en plus, à mesure que les événements marchaient, le ministère, qui jusqu'alors avait fait œuvre de conciliation et maintenu la neutralité, se sentant impuissant à dominer le sentiment public, offrit sa démission au prince Charles (27 janvier 1877). Il rentra tout entier aux affaires, moins M. Statesen, qui fut remplacé par M. Campinéano, ami du prince Ghika, et se mit immédiatement d'accord avec la Chambre sur la question de mise en accusation du cabinet Catargi; ce dernier, comme président du conseil, MM. Lahovary, Majoresco Mavrogenu et le général F. Coresco, furent impliqués dans les poursuites, divisées dans le rapport sous quatre chefs: falsification des élections, empêchements apportés à l'action de la justice, violation de la loi financière, application de deniers publics aux besoins particuliers des ministres; MM. Boeresco, Carp, Cretzulesco, Cantacuzène et Rosetti furent épargnés (1er avril 1877). Peu de jours après, le prince Charles déclarait la session close (5 avril) et faisait lire au Sénat le décret qui prononçait sa dissolution. Le préambule du décret établissait que le Sénat, loin de jouer le rôle pondérateur que lui assignait la constitution, ne faisait qu'entraver la marche des affaires, ne consacrait ses séances qu'à des interpellations inutiles et ne se réunissait jamais en nombre réglementaire toutes les fois qu'une loi de finances lui était portée, afin d'empêcher le vote du budget dans les délais légaux.

La Turquie ne pouvait se tromper relativement aux véritables dispositions de la Roumanie, le jour où force lui serait de se déclarer pour elle ou pour la Russie; il était bien évident que, si la Roumanie gardait avec un soin jaloux la frontière par où les armées ottomanes pouvaient pénétrer chez elle, elle ouvrait toute grande celle qui s'offrait aux troupes du czar. En réalité, pouvait-elle faire autrement? Résister à la Russie, lui défendre le passage, était impossible même à tenter; la Russie n'eût tenu aucun compte de la défense. Peut-être, cependant, eût-il été plus digne pour le prince Charles de laisser entrer les Russes sans s'en mêler. C'est ce qu'il eut l'air de faire, mais personne n'en fut dupe. « Le gouvernement princier, dit-il dans un document officiel, a été averti ce matin (24 avril 1877), par les préfets des districts limitrophes de la Bessarabie, que l'armée impériale russe a effectué son entrée en Roumanie par Bestimock, district de Kagoul, vis-à-vis de Leova, sur le Pruth; par Tabak, dans le district de Bolgrad et Ungheni, relié à Jassy par le chemin de fer. Le gouvernement princier a été averti également que l'avant-garde de l'armée est déjà entrée dans cette dernière ville. En présence de ces faits, le gouvernement princier ne pouvait observer une autre ligne de conduite que celle qui lui a été tracée par les Chambres dans leur dernière session, savoir le maintien des droits de la Roumanie et de sa neutralité. » Suivaient les ordres donnés aux troupes roumaines de se retirer de la route suivie par les Russes pour éviter tout conflit. » Or, ces ordres étaient donnés depuis plus de huit jours, et depuis la même époque les négociations pour le passage étaient closes entre le prince Charles et l'empereur Alexandre. Le passage s'effectuait sur les bases et dans les conditions convenues d'avance. La Chambre des députés fut immédiatement rappelée (28 avril), et le prince Charles, continuant la même comédie, lui demanda, dans son discours d'ouverture, de lui tracer la voie à suivre, en présence de faits accomplis. La convention aux termes de laquelle les armées russes avaient pénétré en Roumanie portait la date du 14 avril. Sa publication fit voir ce qu'il y avait de sincère dans ces protestations de neutralité dont le prince Charles faisait montre vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis de la Chambre: par elle, la Roumanie livrait au czar toutes ses voies de communication, notamment les voies ferrées, avec la permission de substituer aux autorités locales des agents russes partout où il en serait besoin. Personne ne pouvait reprocher aux Roumains de céder à la Russie, puisqu'ils sont trop faibles pour résister à une pareille puissance; mais il ne leur en aurait rien coûté d'y mettre plus de bonne foi. En retour de ces facilités, la Russie s'engageait à respecter l'intégrité de la Roumanie, quelle que fût l'issue de la guerre.

La Chambre, jouant le même jeu que le gouvernement, se déclara satisfaite des explications que lui fournit le ministre des affaires étrangères, et le Sénat, reconstitué par des élections en date du 4 et du 6 mai, fit aussitôt parvenir au prince une adresse de félicitation. Il ne restait plus à la Roumanie que de s'allier franchement aux Russes, et c'est à quoi conviait l'adresse du Sénat en invitant le prince Charles à se mettre à la tête de l'armée, si la Roumanie était menacée. Elle ne pouvait manquer de l'être, les Turcs, pour s'opposer au passage des Russes, ayant fait remonter le bas Danube par des canonnières jusque près de Giurgewo. Le 10 mai, l'entrée en campagne de l'armée roumaine, qui se porta à Giurgewo, fut officiellement notifiée aux puissances; le 20 mai, la Chambre des députés et le Sénat adoptaient à l'unanimité une proposition relative à la promulgation de l'indépendance de la Roumanie; le 28 mai, une circulaire notifiant cette promulgation fut adressée par le ministère des affaires étrangères à toutes les chancelleries européennes, qui, jusqu'à présent, se sont tenues dans la réserve.

Le traité de paix signé à San-Stefano le 3 mars 1878 a reconnu l'indépendance de la Roumanie ainsi que son droit à réclamer une indemnité du gouvernement turc.

Au congrès de Berlin (juin 1878), la Russie, violant toutes ses promesses, a demandé et obtenu la cession de la Bessarabie. En échange de cette belle province, dont la possession assure aux Russes les bouches du Danube, on a donné à la Roumanie les marécages de la Dobrutcha.

ROUMI s. m. (rou-mi). Nom par lequel les Arabes désignent un chrétien.

* **ROUMIEUX** (Louis), poëte provençal. — Il est, depuis 1870, vice-consul d'Espagne à Beaucaire. Depuis le mois de septembre 1876, M. Roumieux publie, sous le titre de *Dominique*, une feuille hebdomadaire consacrée à la littérature provençale. Il a fait paraître, sous le titre de la *Rampelado* (le *Rappel*), un recueil de ses poésies provençales (1868, in-8°). Citons encore de lui: *A Sant-Jean-de-la-Crous*, chanson (1875, in-8°); *Belli santo* (1875, in-8°); *Lou Cachafio nouvé* (1876, in-8°); *Li noço d'Anfos Miquèu emé de Mario Gaytte* (1876, in-8°); *A Bosc l'estatuaire* (1877, in-8°); *Uno fisto da familho* (1877, in-8°); la *Felibrejado d'Areno* (1877, in-8°), etc.

ROUPIOU s. m. (rou-pi-ou). Etudiant en médecine qui remplace momentanément un externe, dans le service d'un hôpital.

ROUSSAILLIER s. m. (rou-sa-llé; *ll* mll.). Arbre à fruit de l'Algérie, qui produit de petites cerises cannelées.

* **ROUSSEAU** (Philippe), peintre. — Il est né à Paris en 1816, et non vers 1808. Les derniers tableaux exposés par cet éminent artiste sont: les *Huîtres*, les *Pavots* (1876); le *Déjeuner*, *O ma tendre musette!* (1877), etc.

ROUSSEAU (Armand), ingénieur et homme politique français, né à Tréflez (Finistère) en 1835. Il entra à dix-neuf ans à l'Ecole polytechnique, puis il passa à l'Ecole des ponts et chaussées et fut nommé ingénieur de troisième classe en 1860. Sept ans plus tard, M. Rousseau fut attaché au port de Brest et, pendant la guerre de 1870, il dirigea les travaux du camp de Conlie. Lors des élections complémentaires qui eurent lieu dans le Finistère le 2 juillet 1871, les comités républicains de ce département le choisirent pour un de leurs candidats. Elu député à l'Assemblée nationale par 58,838 voix, M. Rousseau alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine. Il se prononça pour le retour de la Chambre à Paris, pour M. Thiers le 24 mai 1873, fit partie de l'opposition sous le gouvernement de combat, vota contre le septennat, le maintien de l'état de siége, la loi des maires, le cabinet de Broglie, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. M. Rousseau fit partie, en 1873 et 1874, de la commission du budget et fut rapporteur du budget des travaux publics en 1874. Aux élections du 20 février 1876, il échoua à la députation dans le Finistère, où il était, depuis le 8 octobre 1871, membre du conseil général pour le 2e canton de Brest. Il fut nommé, au mois d'octobre 1876, par M. Christophle, directeur des routes et de la navigation au ministère des travaux publics.

* **ROUSSEL** (Théophile), médecin et homme politique français. — Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature au Sénat dans la Lozère le 30 janvier 1876, mais il échoua. Le 20 février suivant, M. Roussel se porta candidat à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Florac, et il fut élu député à une grande majorité, par 6,027 voix contre M. Teissonnière, candidat bonapartiste. Il reprit sa place au centre gauche et vota constamment avec la majorité républicaine. Après le coup d'Etat parlementaire du 17 mai 1877, il signa la protestation des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon, puis il fit partie des 363 qui votèrent un ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Aux élections du 14 octobre 1877, il se représenta devant les électeurs de la Lozère, qui, malgré tous les efforts de l'administration, le réélurent député par 5,774 voix contre 3,638 données à M. Joly, candidat officiel et bonapartiste. M. Roussel reprit sa place dans les rangs de la majorité républicaine, avec laquelle il a continué à voter constamment.

ROUSSEL (Paul-Marie), peintre, né à Paris en 1804. Il étudia la peinture sous la direction de Chenavard, envoya pour ses débuts un portrait au Salon de 1831, puis il fit un voyage en Russie. De retour en France, il exposa: *Vue d'un village à Pargolowa, près de Saint-Pétersbourg, un jour de fête*, et *Réunion de paysans russes* (1836). Sur la recommandation de Chenavard, M. Roussel fut attaché, l'année suivante, à la manufacture de Sèvres et chargé d'exécuter des vitraux pour le Louvre, d'après des dessins de Devéria, de Chenavard, etc. Depuis lors, il a travaillé dans cette manufacture, où il a peint des vitraux pour la chapelle de Dreux, l'église Saint-Louis, à Versailles, et un grand nombre de compositions décoratives pour des vases. Ses peintures sur porcelaine lui ont valu des médailles de 1re classe aux Expositions universelles de 1855 et de 1867. En outre, il a obtenu la croix de la Légion d'honneur en 1868. Depuis 1847, M. Roussel a reparu aux Salons de peinture, où il a envoyé un certain nombre de tableaux et de cartons. Nous citerons: *Sainte Anne* (1847); le *Gardien vigilant*, la *Clochette* (1848); le *Réveil* (1850); *Jésus chez Marthe et Marie* (1852); *Vénus et l'Amour* (1859); *Ruse d'amour*, carton (1861); *Laquelle échappera?* la *Science artistique*, la *Science industrielle*, projets de décoration pour vases (1863); *Pannychis* (1864); le *Petit lever* (1865); *Joueur de guérumbel* (1866); le *Scarabée*, la *Flotte* et deux dessins, la *Tragédie et la Comédie*, la *Peinture céramique et la Musique* (1869); *Fantaisie*, *Qui trop se mire trop peu file* (1870); *Primavera* (1872); *Suzanne* (1874); *Casse-cou* (1875); le *Tombeau d'Amyntas*, la *Leçon d'équitation* (1876), etc.

* **ROUSSELET** s. m. — Entom. Nom vulgaire de la fourmi rouge. ‖ On l'appelle aussi ROUSSET.

ROUSSELET (Louis), écrivain et voyageur français, né à Perpignan en 1845. Lorsqu'il eut terminé ses études, il partit pour l'Inde (1863), qu'il explora dans tous les sens pendant six ans; il revint ensuite en France et fit un voyage en Angleterre. M. Rousselet a fondé le *Journal de la Jeunesse*, dont il est le rédacteur en chef. Il collabore en outre à la *Revue d'anthropologie*. On lui doit les ouvrages suivants: *Londres et ses environs* (1873, in-32); l'*Inde des rajahs*, belle publication illustrée de 317 gravures (1874, in-4°), dans laquelle M. Rousselet a réuni une riche moisson de faits et d'aperçus. Il a publié, en outre, le *Tableau des races de l'Inde septentrionale* (1875, in-8°), etc.

* **ROUSSES** (LES), bourg de France (Jura), cant., de Morez, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Claude; pop. aggl., 412 hab. — pop. tot., 2,518 hab.

* **ROUSSET** (Ildefonse-François-Louis), publiciste. — Il est mort à Paris en mars 1878.

* **ROUSSET** (Camille-Félix-Michel), historien. — Comme directeur de l'Académie, il a prononcé des discours à la réception de M. Mézières (1874), de M. Caro (1875) et de M. Charles Blanc (1876). Cette dernière année, la Chambre des députés supprima le traitement de 10,000 francs alloué à M. Camille Rousset comme historiographe du ministère de la guerre. La suppression de cette lucrative sinécure fut très-sensible à M. Rousset, qui y trouva une raison de plus pour détester le régime démocratique et parlementaire. La résurrection du gouvernement de combat (17 mai 1877) devait trouver naturellement en lui un chaleureux adhérent. Le ministre de l'instruction publique, le bonapartiste M. Brunet, conféra à l'auteur de la *Grande armée de* 1813 la croix de commandeur de la Légion d'honneur (août 1877). Lors des élections du 14 octobre suivant pour la Chambre des députés, le ministre Fourtou choisit M. Camille Rousset pour candidat officiel dans le VIe arrondissement de Paris et l'opposa au colonel Denfert, républicain. Dans une réunion publique, tenue par ses adhérents, M. Rousset déclara qu'il était conservateur mac-mahonien, qu'il n'était inféodé à aucun parti et qu'il ne saurait prévoir, trois ans à l'avance, quelle serait sa conduite en 1880. Dans sa profession de foi, il n'hésita point à affirmer que l'accord entre les pouvoirs avait été troublé par la Chambre, et que si l'on voulait, Dieu aidant, le salut de la France, il fallait répondre avec confiance à l'appel du maréchal de Mac-Mahon et nommer l'ex-historiographe Rousset. Les électeurs du VIe arrondissement de Paris renommèrent le colonel Denfert député à une très-grande majorité, et, malgré l'appui de la coalition de tous les partis réactionnaires, M. Rousset obtint à peine 5,000 voix. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à M. Rousset: l'*Alma* (1875, in-8°); *Sébastopol* (1875, in-8°); *Varna* (1875, in-8°), fragments d'un important ouvrage qui a paru sous le titre de: *Histoire de la guerre de Crimée* (1877, 2 vol. in-8°).

* **ROUSSET** (Gustave), jurisconsulte français. — Il est membre de l'Académie de législation de Toulouse et de l'Académie des sciences et des lettres de Marseille (1874). Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit: *Analyse complète et rédaction nouvelle du code Napoléon* (1867, in-8°); *Code des lois sur la presse et autres moyens de publication* (1869, in-8°); la *Magistrature française et ses détracteurs* (1870, in-8°); *Des sciences dans leurs rapports avec le droit* (1875, in-8°), etc.

* **ROUSSILLON**, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Vienne, sur la rive gauche du Rhône; pop. aggl., 830 hab. — pop. tot., 1,435 hab.

* **ROUSSIN** s. m. — Homme de la rousse, c'est-à-dire de la police.

ROUSSIN (baron Albert-Edmond-Louis), marin français, né en 1821. Admis à l'Ecole navale en 1836, il devint enseigne en 1842, lieutenant de vaisseau en 1846, capitaine de frégate en 1854, capitaine de vaisseau en 1859 et contre-amiral en 1870. Le baron Roussin a pris part à la guerre d'Orient. Il était commandeur de la Légion d'honneur, membre du conseil de l'amirauté (1875) et membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique, lorsqu'il fut nommé, le 11 mars 1876, chef d'état-major et chef du cabinet du ministre de la marine et des colonies. Il devint ensuite sous-secrétaire d'Etat à la marine, grand officier de la Légion d'honneur et fut promu vice-amiral en septembre 1877. Lorsque le ministère de Broglie-Fourtou fut remplacé, le 23 novembre 1877, par le cabinet de Rochebouët-Welche, M. Roussin reçut le portefeuille de la marine. Son passage au pouvoir fut de courte durée. Dès le 13 décembre suivant, il était remplacé au ministère par le vice-amiral Pothuau, et, le 20 décembre, il était nommé préfet maritime à Cherbourg.

ROUSSISSEMENT s. m. (rou-si-se-man — rad. *roussir*). Action de roussir; état de ce qui est roussi.

ROUSSOLE s. f. (rou-so-le). Bot. Nom donné au mélampyre, dans le département de l'Oise.

* **ROUTOT**, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Pont-Audemer; pop. aggl., 459 hab. — pop. tot., 900 hab.

* **ROUVEURE** (Marcellin), industriel et homme politique français. — Jusqu'à la dissolution de l'Assemblée, il vota tantôt avec la gauche modérée, tantôt avec la droite cléricale. Lors des élections du 20 février 1876, M. Rouveure posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Tournon (Ardèche). Dans sa profession de foi, il rappela que, partisan de la monarchie, il s'était, par raison, rallié sincèrement à la République. Il ajouta qu'il soutiendrait le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, les principes religieux et conservateurs et la constitution qu'il avait votée. Elu député par 7,983 voix, il alla siéger au centre gauche, et, comme par le passé, il vota tantôt avec la majorité républicaine, tantôt avec la minorité cléricale. Lors de la résurrection du gouvernement de combat le 17 mai 1877, M. Rouveure s'abstint de signer la protestation des gauches; toutefois, peu après, il mit son nom au bas d'un manifeste publié par des sénateurs et des républicains de l'Ardèche pour justifier la politique de la majorité républicaine. Lors des élections du 14 octobre 1877, M. Rouveure se retira de la lutte. Il refusa de poser de nouveau sa candidature et rentra dans la vie privée.

* **ROUVIER** (Pierre-Maurice), homme politique français. — En 1875, il vota contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc., et, après la dissolution de l'Assemblée, il porta sa candidature dans la 3e circonscription de Marseille. « Radical, dit-il dans sa profession de foi, je me suis associé à la politique qui a abouti au vote des lois constitutionnelles, et, quelque modeste qu'ait été mon rôle dans le grand acte d'où est sortie la reconnaissance légale de la République, je revendique hautement ma part de responsabilité... Pour résumer d'un mot mon programme, je voudrais poursuivre l'alliance de la démocratie et des affaires. » Elu député le 20 février 1876, à une grande majorité, par 8,503 voix, il reprit sa place à l'extrême gauche et fut un des secrétaires de la Chambre. M. Rouvier vota pour l'amnistie pleine et entière, la proposition Laisant, la suppression des jurys mixtes, la suppression du traitement des aumôniers militaires, contre les menées cléricales, etc. Grand travailleur, très-assidu aux séances, M. Rouvier s'était acquis, par la droiture de son caractère, l'estime de tous. Par suite d'une déplorable méprise, il se vit accusé par le journal le *Figaro* d'avoir commis au Palais-Royal, en avril 1876, un outrage à la pudeur. Ayant lu l'article accusateur, il demanda lui-même, le 11 mai, au garde des sceaux de déposer une demande en autorisation de poursuites contre lui, afin qu'il pût se justifier publiquement de la plus odieuse des accusations. Le 17 mai, le ministre de la justice présenta à la Chambre une demande d'autorisation de poursuites qui fut votée, et, le 12 juillet, M. Rouvier comparut devant le tribunal correctionnel de la Seine. Il résulta des témoignages entendus qu'il y avait eu erreur sur la personne, et le député de Marseille fut acquitté. Au mois d'octobre 1876, M. Rouvier présenta à la commission du budget un projet d'impôt sur les revenus, qu'il développa devant la Chambre au mois de décembre suivant. Le 17 mai 1877, il signa la protestation des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon, puis il se joignit aux 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. La Chambre ayant été dissoute, M. Rouvier se représenta, le 14 octobre 1877, devant les électeurs de la 3e circonscription de Marseille, et il fut réélu député par 8,762 voix contre 4,855 suffrages donnés à M. de Jessé, candidat légitimiste et officiel. Lors de la réunion de la nouvelle Chambre, M. Rouvier fut renommé secrétaire. Il s'est associé depuis lors à tous les votes de la majorité républicaine. M. Rouvier a épousé, vers 1872, Mme Noémi Constant, connue dans les lettres et dans les arts sous le pseudonyme de Claude Vignon.

ROUVILLE (Guillaume de), échevin de la ville de Lyon, connu surtout par une fondation de bienfaisance dont nous allons dire quelques mots. A sa mort, qui eut lieu en 1586, il légua à l'hôtel-Dieu de Lyon des biens considérables, en posant pour condition qu'on emploierait les revenus d'un immeuble, situé quai de Saône, de la manière suivante: accumulés pendant cinq ans, ils devaient produire une somme assez élevée (de 40,000 à 45,000 fr), qui devait être remise à l'un des plus pauvres parents de sa descendance, et ce don devait être renouvelé, toujours dans sa famille, tous les cinq ans. Depuis une vingtaine d'années, l'administration a cru devoir s'écarter un peu de la clause du testateur; elle divise la somme à distribuer en petites parts, de manière à faire bénéficier un plus grand nombre de ceux qui paraissent avoir besoin de ce secours parmi les nombreux descendants de Guillaume de Rouville.

ROUVRE (Louis-Pierre-François), médecin et homme politique français, né à Saint-Parres-les-Vaudes (Aube) en 1802. Il étudia la médecine à Paris, puis il alla exercer son art à Chaource, où il se rendit populaire en donnant gratuitement ses soins aux pauvres. M. Rouvre était conseiller d'arrondissement et maire de Chaource, lorsqu'il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine le 20 février 1876. Il dit dans sa profession de foi: « Mes principes n'ont jamais varié, je suis républicain... Je fais appel à tous les bons citoyens qui veulent la stabilité, sauvegarde de tous nos intérêts, et qui repoussent l'Empire, cause de deux invasions, de la ruine de nos finances et de l'humiliation de la patrie. » Elu député au scrutin de ballottage du 5 mars par 7,196 voix contre M. de Maupas, le préfet de police du 2 décembre 1851, M. Rouvre alla siéger au centre gauche et vota constamment avec la majorité républicaine, notamment pour l'abolition des jurys mixtes et pour l'ordre du jour contre les menées cléricales. Le 17 mai 1877, il signa la protestation des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon, puis il fit partie des 363 qui votèrent un ordre du jour de blâme contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre, le docteur Rouvre posa de nouveau sa candidature à Bar-sur-Seine. Bien que combattu avec acharnement par l'administration, il fut réélu député le 14 octobre 1877, par 7,388 voix contre le même de Maupas, candidat bonapartiste et officiel. Il reprit sa place à gauche, et il a continué à voter avec la majorité républicaine.

* **ROUX** (Louis-Prosper), peintre. — Il est né à Paris le 13 février 1817. Depuis 1874, il a exposé: la *Mise au tombeau de Jésus-Christ*, la *Déposition de la croix*, l'*Atelier d'un peintre de fleurs* (1875); *saint Thomas d'Aquin dicte l'office du Saint-Sacrement* (1877), etc. Citons encore de lui vingt-quatre peintures sur lave exécutées pour l'église Sainte-Madeleine, à Rouen.

ROUX (Honoré-Didier), avocat et homme politique français, né à Clermont-Ferrand en 1821. Il étudia le droit à Paris, où il exerça la profession d'avocat. Nommé, peu après la révolution du 24 février 1848, avocat géné-